

maturité qu'il a acquise en servant, pendant onze ans, dans le Régiment de Savoie, où il a toujours édifié par la régularité de sa conduite et qui par là même a paru plus propre à l'oeuvre sainte à laquelle il s'est dévoué par une suite du zèle dont il est animé."

Le 22 décembre 1782, M. de Villars, vicaire général, à Paris, de Mgr Briand, écrit au cardinal :

" Votre Eminence eut la bonté de m'apprendre par sa lettre du 23 mars 1782 qu'il était parti pour Québec quatre bons prêtres, sujets du Roi de Sardaigne, autorisés de la Sacrée Congrégation, à la réquisition du gouvernement britannique. Je crois, Monseigneur, devoir avoir l'honneur de vous informer aujourd'hui que j'apprends par une lettre de M. Gravé, procureur du Séminaire de Québec, du 21 octobre dernier, que les quatre prêtres Savoyards demandés par M. le gouverneur général du Canada ont été pris, en y allant, et ramenés en France. Si cela est bien vrai, c'est une nouvelle très facheuse. "

Autre lettre du même au même, le 10 février 1783 :

" Je crois devoir informer Votre Eminence que deux des prêtres du diocèse d'Annecy, envoyés par la Sacrée Congrégation à Québec, sont arrivés, depuis un temps assez considérable, à Bordeaux.

" Mgr Focras, prêtre du diocèse de Grenoble, m'a assuré les y avoir vus et leur avoir parlé lui-même.

" Ils lui ont dit qu'étant partis d'Angleterre, ils furent pris par un corsaire français, dans la Manche, et menés en France, où on leur permit d'aller où ils voudraient ; qu'ils se rendirent à Londres, et se rembarquèrent pour le Canada, et qu'en y allant, ils furent pris pour la seconde fois, mais par un corsaire américain qui les débarqua à Bordeaux.

" Le même Mgr Focras m'a ajouté que ces deux